|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| MDE 25/9015/2025 – Émirats arabes unis - 7 février 2025 | | |
| URGENT ACTION |  | UA 013/25 |
| Un poète égypto-turc victime d’une disparition forcée | | |
| ÉMIRATS ARABES UNIS | | |

Le poète égypto-turc Abdul Rahman Al Qaradawi est victime d’une disparition forcée depuis qu’il a été extradé du Liban vers les Émirats arabes unis le 8 janvier 2025. Abdul Rahman Al Qaradawi a été interpellé le 28 décembre par les forces de sécurité libanaises au poste-frontière de Masnaa entre le Liban et la Syrie. Les autorités libanaises ont accepté la demande d’extradition des autorités émiriennes pour des accusations de «fausses nouvelles» et d’«atteinte à la sécurité publique», en lien avec une vidéo qu’il a postée sur les plateformes de réseaux sociaux pendant qu’il se trouvait en Syrie, critiquant les autorités égyptiennes, émiriennes et saoudiennes. Les inquiétudes quant à son état de santé et à son bien-être se font vives, car sa famille n’a pas réussi à obtenir d’informations sur son sort, le lieu exact où il se trouve ou sa situation juridique. En outre, les autorités turques n’ont pas pu lui rendre de visite consulaire.

Détenteur de la double nationalité égyptienne et turque, Abdul Rahman Al Qaradawi est un poète qui vit et travaille en Turquie. Il est le fils de feu Yusuf Al Qaradawi, éminent universitaire islamique égyptien. Sa sœur, Ola Al Qaradawi, a été interpellée en Égypte en juin 2017 et détenue arbitrairement pendant quatre ans en Égypte sur la base de fausses accusations liées au terrorisme. Les autorités égyptiennes ont condamné Abdul Rahman Al Qaradawi par contumace en 2017 à cinq ans de prison pour des accusations de diffusion de fausses nouvelles, entre autres, dans le cadre d'une affaire à caractère politique. Le 26 janvier 2025, le Parlement égyptien a débattu et approuvé un nouveau traité visant à transférer des prisonniers reconnus coupables d’Égypte aux Émirats arabes unis. S’il est extradé vers l’Égypte, Abdul Rahman Al Qaradawi sera exposé au risque d’être victime d’une disparition forcée, d’actes de torture et de mauvais traitements, ainsi que d’un procès inique débouchant sur son incarcération inique prolongée.

La détention arbitraire d’Abdul Rahman Al Qaradawi a fait suite à ses propos critiques à l’égard des autorités émiriennes, saoudiennes et égyptiennes. Amnesty International a examiné le contenu de ses publications et relevé que l’arrestation et la demande d’extradition déposée par les Émirats arabes unis se fondent sur des propos qui sont protégés au titre du droit à la liberté d’expression. En vertu du droit international et des normes internationales, la liberté d’expression s’applique à tous types d’idées, y compris aux idées très offensantes, et l’expression ne peut être légitimement restreinte en vertu des mêmes textes, que si elle bafoue les droits d’autrui, sert à faire l’apologie de la haine ou à inciter à la discrimination ou à la violence. Extrader Abdul Rahman Al Qaradawi de force vers un pays où il risque d'être persécuté constitue une violation flagrante du principe de non-refoulement qui, en vertu du droit international relatif aux droits humains, garantit que nul ne doit être renvoyé dans un pays où il risque d'être soumis à la torture, à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ou à d'autres préjudices irréparables. Le 8 janvier 2025, plusieurs rapporteurs spéciaux de l’ONU ont publié un communiqué de presse demandant aux autorités libanaises de ne pas l’extrader vers un pays où il existe des motifs sérieux de croire qu’il risquerait de subir des actes de torture, une disparition forcée ou d’autres violations graves des droits humains.

Depuis 2011, des dizaines de personnes ont été placées en détention aux Émirats arabes unis pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et d’association. En 2012, le procès collectif et d’une iniquité flagrante de 94 personnes, connu sous le nom de l’affaire des «94 Émiriens», a abouti à la condamnation de 69 d’entre elles à des peines d’emprisonnement allant de sept à 15 ans, alors que la plupart n’avaient rien fait d’autre que réclamer des réformes et se prononcer en faveur de la démocratie. En vertu du droit émirien de l’époque, le jugement était définitif et n’a pas pu faire l’objet d’un appel, en violation du droit international. Sur les 69 hommes condamnés, cinq l’ont été à sept ans d’emprisonnement, 56 à 10 ans et huit ont été condamnés à 15 ans de prison par contumace. Cinquante-neuf des personnes emprisonnées dans le cadre de cette affaire se trouvent toujours en détention arbitraire, bien qu’elles aient purgé leur peine.

Le 17 mai 2023, Khalaf al Rumaithi, citoyen turc et émirien, a été expulsé de force vers les Émirats arabes unis par la Jordanie. Cet homme, qui compte parmi les 94 Émiriens, avait été condamné à 15 ans de prison par contumace et vivait en exil en Turquie depuis une dizaine d’années, quand il a pris un avion pour la Jordanie le 7 mai 2023 en quête d’un établissement scolaire arabe où inscrire ses enfants. Selon l’organe de presse gouvernemental Emirates News Agency, qui a annoncé son expulsion forcée par la Jordanie et son arrestation par les Émirats, Khalaf al Rumaithi sera rejugé pour appartenance à une organisation «dont le but est de s’opposer aux principes fondamentaux de l’État émirien». Khalaf al Rumaithi était également accusé dans le cadre d’un autre procès collectif impliquant 84 accusés, dont au moins 26 prisonniers. Le 10 juillet 2024, 43 accusés ont été condamnés à la réclusion à perpétuité, cinq à 15 ans de prison, et cinq autres à 10 ans de prison, à l’issue de poursuites qui ont bafoué les droits à un procès équitable.

Les Émirats arabes unis n’ont toujours pas ratifié plusieurs des principaux traités internationaux en matière de droits humains, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). De nombreuses dispositions de ces deux documents sont tirées de la Déclaration universelle des droits de l’homme (DUDH), qui sont devenues au fil du temps partie intégrante du droit international coutumier et sont donc généralement contraignantes pour tous les États.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **7 juillet** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **arabe, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées   
  au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Au Président | COPIES À |
| Sheikh Mohamed bin Zayed bin Sultan Al Nahyan President of the United Arab Emirates  **Twitter/X: @MohamedBinZayed Instagram:** [**https://www.instagram.com/mohamedbinzayed/**](https://www.instagram.com/mohamedbinzayed/) | Ambassade des Emirats Arabes Unis Schwarztorstrasse 31 3007 Berne  Fax: 031 311 80 92 E-mail: [bernemb@mofaic.gov.ae](mailto:bernemb@mofaic.gov.ae) |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 013/25** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sheikh Mohamed bin Zayed bin Sultan Al Nahyan  
President of the United Arab Emirates

**Twitter/X: @MohamedBinZayed  
Instagram:** [**https://www.instagram.com/mohamedbinzayed/**](https://www.instagram.com/mohamedbinzayed/)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma vive inquiétude au sujet de la disparition forcée du poète égypto-turc Abdul Rahman al Qaradawi. Les forces de sécurité libanaises l’ont arrêté le 28 décembre 2024, à son retour d’un séjour en Syrie après la chute de l’ancien président syrien Bachar el Assad**. Lors d’un séjour à Damas en décembre 2024, Abdul Rahman al Qaradawi s’est filmé en train de se promener autour de la mosquée des Omeyyades tout en critiquant les autorités émiriennes, saoudiennes et égyptiennes. Selon sa famille et ses avocats, cette courte vidéo largement relayée sur les réseaux sociaux est à l’origine de son arrestation, qui fait suite à un mandat d'arrêt provisoire émis par le Secrétariat général du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, à la demande des autorités émiriennes. Les autorités égyptiennes ont aussi déposé une demande distincte d’arrestation provisoire.

À la suite de son arrestation, il a été interrogé le 30 décembre par les forces de sécurité libanaises en lien avec un jugement rendu par un tribunal égyptien en 2017 en son absence, ainsi qu’au sujet de la demande d’arrestation des autorités émiriennes. Selon son avocat au Liban, qui a examiné la demande émirienne mais n’a pas pu en obtenir une copie, le 2 janvier 2025, les Émirats arabes unis ont demandé l’extradition d’Abdul Rahman Al Qaradawi accusé de «diffusion de fausses informations et de rumeurs, atteinte à la sécurité publique et diffusion d’informations visant à troubler l’ordre public», en raison d’une vidéo postée sur les réseaux sociaux qu’il a filmée pendant son séjour en Syrie. Le 7 janvier, les autorités libanaises ont approuvé son extradition vers les Émirats arabes unis, invoquant le Code pénal libanais et le principe de réciprocité comme motifs juridiques. Le 8 janvier, il a été renvoyé par avion aux Émirats arabes unis en dépit des préoccupations quant au risque qu’il ne subisse des violations des droits humains, et soit notamment détenu arbitrairement et jugé dans le cadre d’un procès inique. Depuis son extradition aux Émirats arabes unis, sa famille cherche à savoir où il se trouve, en vain, et n’a pas pu communiquer avec lui. Le 9 janvier 2025, l’organe de presse gouvernemental Emirates News Agency a confirmé que les autorités émiriennes ont placé Abdul Rahman Al Qaradawi en détention, et qu’il «est inculpé de participation à des activités visant à perturber et saper la sécurité publique». Les autorités turques ont déposé des demandes de visite consulaire, qui ont été refusées.

**Je vous demande de révéler immédiatement le sort qui a été réservé à Abdul Rahman Al Qaradawi et l'endroit où il se trouve, de lui permettre de communiquer avec sa famille et ses avocats, et de veiller à ce qu’il ait accès à des soins de santé adéquats et puisse recevoir une visite consulaire des autorités turques. Enfin, sa détention étant uniquement liée à l’exercice pacifique de ses droits à la liberté d'expression, je vous demande de le libérer immédiatement et de lui permettre de se rendre en Turquie.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade des Emirats Arabes Unis, Schwarztorstrasse 31, 3007 Bern

Fax: 031 311 80 92, E-mail: bernemb@mofaic.gov.ae